

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00226

Numéro SIREN : 848 952 115

Nom ou dénomination : 2J AGENCEMENTS & TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2020 sous le numéro de dépôt B2020/003332

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**THONON LES BAINS**

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/003332**  
n° de gestion : **2019B00226**  
n° SIREN : **848 952 115 RCS Thonon-les-Bains**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Thonon Les Bains certifie avoir procédé le 30/06/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2J AGENCEMENTS & TRANSPORTS - Société par actions simplifiée  
554 allée de la Zone Des Bonnets 74270 Musieges -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2019**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



326560

Désignation de l'entreprise		SAS 2J AGENCEMENTS & TRANSPORTS		THONON LES BAINS		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		554 Allée Des Bonnets 74270 MUSIEGES					
Numéro SIRET*		8 4 8 9 5 2 1 1 5 0 0 0 2 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		10		Durée de l'exercice précédent*			
						Exercice N clos le 31/12/2019	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	{ Fonds commercial*						
	{ Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	48 835	030	6 674		42 161
	Immobilisations financières* (1)	040	2 200	042			2 200
	Total I (5)	044	51 035	048	6 674		44 361
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	{ Clients et comptes rattachés*	068	20 008	070			20 008
	{ Autres* (3)	072	2 182	074			2 182
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	20 941	086			20 941
	Charges constatées d'avance *	092	15	094			15
	Total II	096	43 147	098			43 147
	Total général (I + II)	110	94 183	112	6 674		87 509
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120			3 000
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136			16 884
	Provisions réglementées			140			
		Total I			142		
	Provisions pour risques et charges			Total II			154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			42 289
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			3 469
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			169	9 556		21 865
	Produits constatés d'avance			174			
		Total III			176		
	Total général (I + II + III)			180			87 509
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		29 823
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		51 035
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Bon pour copie  
Gybrama  
le Président

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
K-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2J AGENCEMENTS &amp; TRANSPORTS

Néant  \*Exercice clos le  
31/12/2019**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont expòrt	209		210		
	Production vendue	} biens	et livraisons	215		214		
			intracommunautaires	217		218	82 306	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, )				222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	82 307	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	50 227	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CYAE *		243		244	1 036	
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3 354	
	Dotations aux amortissements*					254	6 674	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		262	2	
	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	61 294	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	21 012	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)			280		
	Produits exceptionnels		(IV)			290		
	Charges financières		(V)			294	514	
	Charges exceptionnelles	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	35	
		} dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices*			(VII)		306	3 578		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	16 884	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	16 884	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	3 578	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	3 389	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	( Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346		350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641						
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	23 851	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356		
	Déficits antérieurs reportables : * .....dont imputés sur le résultat :						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	23 851	

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2J AGENCEMENTS & TRANSPORTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 87 509 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 16 885 euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, recouvrant la période du 01/03/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/06/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

## Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Frais d'émission des emprunts**

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

**Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		48 835		48 835
Immobilisations financières		2 200		2 200
<b>Total</b>		<b>51 035</b>		<b>51 035</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		6 674		6 674
Immobilisations financières				
<b>Total</b>		<b>6 674</b>		<b>6 674</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>44 361</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 23 907 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 700		1 700
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	20 009	20 009	
Autres	2 182	2 182	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16	16	
<b>Total</b>	<b>23 907</b>	<b>22 207</b>	<b>1 700</b>

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 000,00 euros décomposé en 300 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 67 625 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	42 290	12 466	29 824	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 469	3 469		
Dettes fiscales et sociales	9 519	9 519		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 790	2 790		
Autres dettes (**)	9 557	9 557		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>67 625</b>	<b>37 801</b>	<b>29 824</b>	

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(\*\*) Dont envers les associés

-42 290

9 557

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 9 557 euros.

#### Charges à payer

	Montant
FRS FACT. NON PARVENUES	926
CHARGES A PAYER	1 118
<b>Total</b>	<b>2 044</b>

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	16		
<b>Total</b>	<b>16</b>		

## SAS 2J AGENCEMENTS & TRANSPORTS

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros  
Siège social : 554 Allée des Bonnets  
74270 MUSIEGES  
848 952 115 RCS THONON-LES BAINS

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31  
DECEMBRE 2019 SOUSMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE  
DU 22 JUIN 2020**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 16 884.51 euros, de la manière suivante :

- Une somme de.....	150.00 €
Représentant 5% du bénéfice, au compte de Réserve légale,	
- Et le surplus.....	<u>16 734.51 €</u>
au compte « autres réserves »	
Total.....	16 884.51€

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte du fait qu'aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

**Jonathan BEORCHIA, Président**



## **SAS 2J AGENCEMENTS & TRANSPORTS**

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros  
Siège social : 554 Allée des Bonnets  
74270 MUSIEGES  
848 952 115 RCS THONON-LES BAINS

### **PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE**

**DU 22 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, Et le vingt-deux juin à neuf heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 05 juin 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jonathan BEORCHIA préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 300 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence de l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion du président,
- le tableau des résultats financiers,
- le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

JB JR

### **PREMIÈRE DECISION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

En conséquence, il donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME DECISION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 16 884.51 euros, de la manière suivante :

- Une somme de.....	150.00 €
Représentant 5% du bénéfice, au compte de Réserve légale,	
- Et le surplus.....	<u>16 734.51€</u>
au compte « autres réserves »	
Total.....	16 884.51 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte du fait qu'aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIÈME DECISION**

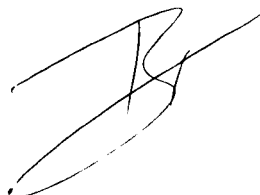
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président, prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un actionnaire.

Jonathan BEORCHIA  
Président



Jérémy ROGER  
Actionnaire

